

REGLEMENT INTERIEUR ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

L'ALCC est une **association d'animation sociale**, qui a pour but d'apporter des services utiles, de soutenir la vie familiale et de contribuer au développement du lien social entre les habitants.

L'association est à l'écoute des habitants, aide à l'émergence de l'expression des besoins et accompagne les différents engagements.

La prise en compte de chacun.e en tant que personne dans ce qu'elle est aujourd'hui et peut devenir demain est une valeur importante pour nous, tout comme le respect, la solidarité, l'ouverture et le plaisir.

La cotisation

Elle est **obligatoire** et se compose :

- D'une adhésion enfant de 5€
- D'une adhésion au portail famille de 2€ pour les chautagnards et 5€ pour les hors chautagnards.

Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août et elle est facturée lors de la 1^{ère} facture.

Réglementation

L'ALSH est soumis à la législation en vigueur concernant l'Accueil Collectif de Mineurs, et sous tutelle de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et de la Protection Maternelle Infantile et Promotion Santé (PMI-PS).

Nous avons donc un nombre de places limité (22 enfants de moins de 6 ans ; 28 de plus de 6 ans)

L'encadrement est assuré par des animateurs, des bénévoles, des salariés de l'ALCC.

Pour certaines activités, l'association fait appel à des encadrants extérieurs diplômés.

Fonctionnement

L'ALSH se situe à l'**Espace de Fortis**, bâtiment collé à l'école élémentaire de Serrières en Chautagne.

Il est ouvert les mercredis et les vacances scolaires (attention : fermeture parfois pendant les vacances de Noël).

Il est ouvert de **7h30 à 18h30** avec un accueil possible à la journée, à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les horaires :

Matin : 7h30-9h

Midi : 11h30-12h

Après-midi : 13h-14h

Soir : 17h-18h30

Inscriptions

Les inscriptions se font par mail ou en direct au moins **48h à l'avance** sous réserve de place disponible.

Documents à fournir

Pour une 1ère inscription il faut fournir :

- La fiche d'inscription
- La fiche de protection des données
- La fiche sanitaire
- La copie des vaccinations
- L'attestation de responsabilité civile
- L'attestation de quotient familial
- Un chèque de caution de 100€ (non encaissé)

- *le coupon réponse du règlement intérieur ALSH*

Pour les dossiers des enfants déjà inscrits, il faut simplement refournir les documents plus valables et vérifier les informations.

Si le dossier n'est pas complet, l'enfant ne pourra pas venir au centre de loisirs.

Paiement

A chaque période, la facture est adressée. A réception de celle-ci, nous faire parvenir le règlement.

En cas de non-paiement, votre enfant pourra être refusé à l'ALSH et votre chèque de caution encaissé.

Annulations et absences

Les annulations ou absences devront être signalées au moins **48h à l'avance**.

En cas d'absence non prévue, un forfait de 5€ vous sera demandé sauf s'il y a présentation d'un certificat médical.

Programme

Aux parents de s'informer des activités prévues et de prévoir le **matériel nécessaire** à l'enfant (bouteille d'eau, casquette, crème solaire).

Les programmes peuvent être modifiés en fonction de la météo, des opportunités de dernières minutes ou de l'envie des enfants.

Maladie

Les enfants ne seront admis qu'à leur guérison.

En cas de maladie, lors de la journée à l'ALSH, l'encadrant contacte le parent afin qu'il vienne le chercher. En cas d'urgence, l'encadrant contacte les secours au plus vite.

Si votre enfant doit prendre un médicament, il faudra fournir l'ordonnance ainsi qu'un mot autorisant l'équipe à lui administrer.

Je soussigné(e) :
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALSH

Le
Signature :